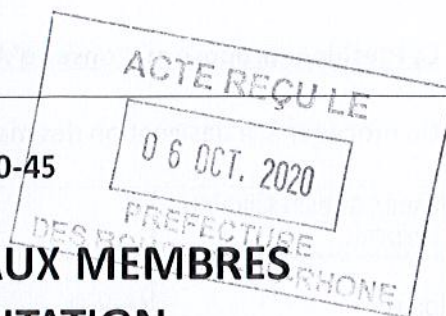


Jeudi 1^{er} octobre 2020

DÉLIBÉRATION N°2020-45

DÉSIGNATION DE NOUVEAUX MEMBRES DU CONSEIL D'ORIENTATION



Le jeudi 1^{er} octobre 2020 à 11h00, les membres du Conseil d'Administration d'Arsud, régulièrement convoqués, se sont réunis en visioconférence, M. Michel BISSIÈRE, Président d'Arsud, étant présent dans les locaux de Bouc-Bel-Air.

ÉTAIENT PRÉSENTS M. Robert BÉNÉVENTI - M. Michel BISSIÈRE - Mme Christiane BOURBONNAUD - Mme Laurence CABROL - Mme Josy CHAMBON - M. Pierre DUSSOL - Mme Aurélie FERRIER – M. Richard GALY - M. Michel KELEMENIS – Mme Jehanne MARROU - Mme Elodie PRESLES - Mme Agnès RAMPAL – M. Jean-Pierre RICHARD - Mme Maylis ROQUES représentait le DRAC PACA – M. Philippe VARDON - Mme Brigitte VIRZI-GONZALEZ

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS M. Christian ESTROSI *par M. Michel BISSIÈRE*
M. Geoffrey DAVID *par M. Philippe VARDON*

ÉTAIENT ABSENTS M. Julien AUBERT - Mme Marion COUTRIS - Mme Chantal EYMEOD

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°19-586 du Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur du 16 octobre 2019 portant modification des statuts de la Régie culturelle régionale et intégration de l'Arcade,

Vu la délibération n°2020-04 du Conseil d'Administration du 20 février 2020 portant sur la désignation des membres du Conseil d'Orientation,

Vu la délibération N°2020-37 du conseil d'administration du 1er octobre 2020 portant sur les modalités d'organisation de la séance en visio-conférence et les modalités de vote,

Considérant :

- Que ce conseil d'orientation est consultatif et composé de personnalités au titre de leur connaissance du secteur culturel et représentatives des différents secteurs culturels et de la diversité de l'offre culturelle sur le territoire, désignées par le Conseil d'Administration sur proposition de son Président,

- Que les fonctions de membre du conseil d'orientation sont incompatibles avec celles de membre du conseil d'administration et avec l'exercice de fonctions de directeur au sein de l'établissement.

Le Président propose au Conseil d'Administration :

De procéder à la désignation des membres suivants.

BARBA GILBERT&RICHAUD FREDERIC		Co-directeurs	CENTRE DRAMATIQUE DES VILLAGES DU HAUT-VAUCLUSE	84
DIAN	Michaël	Directeur	ESPACE CULTUREL DE CHAILLOL	05
FRAISSET (<i>à confirmer</i>)	Michel	Directeur général	OFFICE DE TOURISME d'AIX-EN- PCE	13
STEIL	Jean- Sébastien	Directeur	FAI AR	13
ELY	Bruno	Conservateur en chef	MUSEE GRANET	13
SOLDO	Edina	Professeure des Universités en Sciences de Gestion	IMPGT – AIX-MARSEILLE UNIVERSITE	13
PATTI	Laurence	Déléguée académique à l'action culturelle	RECTORAT DE NICE	06
DELOUZE	Marie	Déléguée académique à l'action culturelle	RECTORAT AIX-MARSEILLE	13
CORBIER	Vincent	Directeur des affaires culturelles	VILLE DE MOUANS-SARTOUX	06
OBERDORFF	Eric	Chorégraphe	COMPAGNIE HUMAINE	06
KOUBY	Laurent	Directeur	COOKSOUND FESTIVAL / LABEL PLAGE SONORE	04
ZORZAN	Audrey	Chargée de mission culture	PARC NATUREL REGIONAL DU VERDON	04
SAMBUKI	Teddy	Producteur de musique	GROOVE PRODUCTION	84

Et précise :

- Que le premier conseil d'orientation est présidé par le directeur d'Arsud ou en son absence un directeur délégué désigné par le directeur. Lors de cette première séance, le Président de séance du Conseil d'orientation est élu parmi les membres du Conseil d'orientation, pour un mandat d'une durée de 3 ans.
- Que le Président de séance préside et convoque le Conseil d'orientation. Il peut inviter à participer aux séances de ce conseil toute personne dont il juge la présence utile.

- Que le conseil d'orientation est un lieu d'échange et de concertation relatif aux objectifs poursuivis et aux activités développées par Arsud. Il a pour objet de recueillir les avis, recommandations et attentes de professionnels sur toute question qui lui est soumise par le directeur. Ce conseil d'orientation pourra se réunir en collège sectoriel selon les sujets abordés, sur demande du Président de séance.
- Qu'il se réunit au moins deux fois par an à l'initiative du directeur. Le programme d'activités et le rapport d'orientation budgétaire lui sont soumis pour avis avant présentation en Conseil d'Administration au dernier trimestre. Le rapport d'activité de l'année n-1 lui est en outre présenté lors d'une réunion dédiée.
- Que les avis et recommandations de ce conseil sont rendus à la majorité des votants.
- Le directeur, ou en cas d'empêchement un directeur délégué désigné, présente les avis et recommandations du conseil d'orientation devant le conseil d'administration.

Après en avoir délibéré, adopté à l'unanimité.

Fait à Bouc-Bel-Air, le 1^{er} octobre 2020

Le Président du Conseil d'Administration

Monsieur Michel BISSIÈRE



Michel Bissière
